



# CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 septembre 2024

à 18 heures 30.

## PROCÈS-VERBAL adopté en séance du 16 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le **11 septembre 2024**, à **18 h 30**, les membres du Conseil Municipal de la Commune de PESMES, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle de la **Mairie** sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des collectivités territoriales.

**Étaient présents** : Messieurs et Mesdames : Isabelle BOUCLANS, Aline BOUILLOT, Agnès BRIAND, Laurent CARITEY, Jean-Pierre COURIOL, Sandrine DESNOYERS, Yves GUSMINI, Frédérick HENNING, Virginie JURET, Christian KITA, Dominique MAURICE, Maryse MOUGEL, Jacques MARTIN-VERDIÈRE.

**Absent(e)s excusé(e)s** : Catherine BOURGEOIS (pouvoir à Jean-Pierre COURIOL-Brigitte SEITZ (pouvoir à Christian KITA).

A été nommé secrétaire de séance : **Laurent CARITEY**

L'équipe Fanny CASSANI a fait un point sur l'opération SAUC et le schéma directeur. Une concertation a eu lieu à deux reprises par des réunions sur plans et esquisses. Plusieurs options sont proposées à l'aide d'un diaporama d'exemples de lieux végétalisés et réaménagés, comme : la grande rue, la place de l'église, le jardin Bernard JOLY avec l'installation de jeux pour enfants, le Projet de hall ouverte à l'emplacement de la maison Reynes, la place des promenades, la place du monument, la rue du donjon, rue de Choiseul, les deux accès au collège, le square des amours, la rue Vanoise, le quai de la fontaine, la place du pont et une présentation de la palette végétale, des différentes essences... Cela permettra aux élus de prendre des décisions dans l'avenir sur les futurs aménagements.

La Séance est ouverte à 19 h 57.

Le compte rendu de la séance du 12 juin est adopté à l'unanimité.

Le Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 31 juillet 2024 moyennant les remarques de Jacques MARTIN-VERDIÈRE est adopté à l'unanimité.

### **1/ CONTRAT DE L'AGENT TECHNIQUE**

le contrat de 3 ans d'un agent technique se termine le 31/01/2025. Il doit être soit renouvelé ou sur proposition du Maire, titularisé. Le Conseil Municipal est unanime à la proposition du Maire et décide la création d'un emploi permanent au grade d'Adjoint Technique à compter du 01/02/2025. **Adopté à l'unanimité.**

### **2/ DEMANDE DE SUBVENTION MISSION LOCALE ESPACE JEUNES**

Chaque année nous accordons une subvention à la Mission Locale Espace Jeunes. Cette dernière accompagne des jeunes dans divers dossiers, notamment dans la recherche d'emploi. À PESMES, les professionnels de la Mission locale tiennent, régulièrement, une permanence à la Maison France Services. En 2023 nous avons accordé une subvention de 534 €. Le Conseil Municipal décide d'approuver la subvention de 534 € à la Mission Locale Espace Jeunes pour 2024 et autorise le Maire ou son représentant à verser cette aide. Jacques MARTIN-VERDIÈRE

indique s'être rendu à Gray au siège de l'association. Il a pu se rendre compte de l'orientation, de l'accompagnement et du soutien que la Mission Locale dispensait auprès d'un nombre assez important de jeunes à Pesmes. **Adopté à l'unanimité.**

### **3/ ASSIETTES ET DESTINATION DES COUPES DE BOIS 2025**

Jean-Pierre COURIOL, Adjoint, rappelle que chaque année, nous devons définir l'assiette et la destination des coupes de bois pour l'année suivante. L'ONF, garante du régime forestier, applique le plan de gestion de la forêt communale. Il indique que la forêt de Pesmes se divise en deux zones : les Chazeaux et le Félot. Des parcelles de bois cette année sont situées dans ces deux zones. En vente directe, 337 m<sup>3</sup> estimés, sont destinés aux marchands de bois. La délivrance pour les affouagistes est de 20 stères/affouagiste et la vente du surplus. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord. **Adopté à l'unanimité.**

### **4/ – ACCEPTATION DE SUBVENTIONS POUR LES JEUX DES ENFANTS**

Les jeux pour enfants commandés vont être installés prochainement. Le Maire fait part au Conseil Municipal de l'attribution de subventions, du Crédit Agricole de Franche Comté qui propose une attribution de 1000 € et de l'Association Culture et Animations Pesmoises (CAP) une attribution de 2000 €, diminué par un forfait d'entrée du musée des Forges aux Journées Européennes du Patrimoine. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, remercie le Crédit Agricole et CAP pour ces attributions et autorise le Maire ou son représentant à encaisser les subventions proposées. **Adopté à l'unanimité.**

### **5/ – CONVENTION « VILLAGES D'AVENIR » CONCERNANT L'OPERATION DE RENOVATION ET DEVELOPPEMENT DU SITE DES ANCIENNES FORGES**

Le Maire explique que la convention, passée en application des dispositions de l'article L2422-3 du Code de la Commande Publique, a pour objet la définition des conditions d'intervention des Chefs de Projet « Villages d'Avenir » dans le cadre d'une mission de conduite d'opération. Cette mission concerne l'opération de rénovation et développement du site des anciennes forges. Il est rappelé que la mission est prise en charge par l'État. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de demander que la convention soit modifiée, notamment l'article 5.2, en proposant d'indiquer : « la réception de l'opération sera définie en fonction des plans de financements liés aux travaux » ainsi que l'enveloppe financière (on ne peut pas s'engager actuellement sur une enveloppe financière), et l'article 6.2 « date prévisionnelle de début d'exécution de la mission ». Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord et autorise le Maire ou son représentant à signer les documents nécessaires après modification. **Adopté à l'unanimité.**

### **6/ – ABORDS DU GYMNASSE ANNULATION DE LA CONVENTION ASSISTANCE**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune de PESMES a adhéré à l'Agence Départementale INGENIERIE 70. Une convention a été signée avec l'Agence Départementale pour l'opération suivante : Création d'un cheminement piéton et aménagement du carrefour du gymnase. Le Maire propose de classer sans suite cette convention signée pour les raisons suivantes : plusieurs plans ont été soumis avec un coût de 324.000 €, et aucun n'a pu convenir à l'Architecte des Bâtiments de France. Il a été proposé, en cohérence avec notre approche SAUC, de confier la maîtrise d'œuvre à l'équipe CASSANI, qui a démarré un nouveau projet prochainement étudié en commission voirie. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord. **Adopté à l'unanimité.**

### **7/ – ECHANGE DE TERRAIN RUE DE LA GARE**

Le Maire indique que la commune a exprimé à M. WILHELM le souhait, pour la gestion des regards et réseaux, d'acquérir une bande de terrain le long de sa propriété (cadastré section AD n° 203 et 204) située rue de la Gare à PESMES. M. WILHELM a, quant à lui exprimé le souhait d'acquérir 34 m<sup>2</sup> de terrain appartenant à la Commune en échange. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver l'échange, fixe le prix du m<sup>2</sup> à 20€, précise que les frais notariés seront supportés par moitié par les deux parties, et autorise le Maire ou

Le Maire indique que la commune a exprimé à M. WILHELM le souhait, pour la gestion des regards et réseaux, d'acquérir une bande de terrain le long de sa propriété (cadastré section AD n° 203 et 204) située rue de la Gare à PESMES. M. WILHELM a, quant à lui exprimé le souhait d'acquérir 34 m<sup>2</sup> de terrain appartenant à la Commune en échange. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver l'échange, fixe le prix du m<sup>2</sup> à 20€, précise que les frais notariés seront supportés par moitié par les deux parties, et autorise le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires, dont l'acte notarié. **Adopté à l'unanimité.**

### QUESTIONS DIVERSES :

- **Le Maire** : 1) revient sur la rue de la Gare, il évoque les mesures à prendre suite aux dégâts des eaux et de la coulée de boue du 13 août dernier. Des habitants de cette rue ont subi des dégâts alors que les réseaux ont été réalisés en 2014 et l'enrobé en 2022. Lors de fortes pluies, l'eau qui dévale depuis la zone du château d'eau reste problématique. Jean-Pierre COURIOL propose la mise en place d'un bassin de rétention ou de parties végétalisées pour retenir l'eau. À étudier.... 2) informe que la Communauté de Communes du Val de Gray a le projet de PLUi et de la procédure qui s'impose. 3) fait part de la dernière analyse de l'eau. 4) carte de remerciement de Mme KAISER pour le décès de son époux. 5) en ce qui concerne l'association CAP et plus particulièrement les journées du patrimoine qui auront lieu les 21 et 22 septembre prochain : la visite du Musée des Forges est payante ; le Conseil Municipal exprime sa surprise et son mécontentement et demande que les visites soient gratuites pour cette occasion. Christian KITA propose de dégrever un montant sur la subvention attribuée pour les jeux des enfants au prorata du nombre des visiteurs. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord.

- **Laurent CARITEY** : 1) signale que sur les 3 lampes de la Maison Pour Tous sur la façade extérieure 2 seulement fonctionnent ; un rappel de l'électricien qui a revu le fonctionnement récemment sera demandé. 2) indique que le « petit festival » (Forges connexion) qui a eu lieu aux Forges s'est très bien déroulé et a connu un franc succès ; il espère qu'il sera pérennisé. 3) Soulève le problème des autorisations de stationnement de taxis délivrées par le Maire. Elles sont au nombre de 13 actuellement sur Pesmes. Une a été vendue dernièrement à un entrepreneur de taxi non domicilié sur Pesmes. Il craint que dans un proche avenir, les taxis ne soient plus accessibles à la population pesmoise alors que des autorisations de stationnement sont délivrées sur Pesmes. Il demande l'intervention du Maire. Ce dernier propose de rencontrer les exploitants de taxis dès que possible. 4) indique quitter Pesmes et la logique pour lui est de démissionner du Conseil. Il remet donc sa lettre de démission au Maire qui l'accepte.

- Le Maire et les Conseillers Municipaux remercient Laurent pour son travail au sein du Conseil.

- Le Conseil Municipal souhaite la bienvenue à Frédéric COUDOT, suivant sur la liste élue, qui va remplacer Laurent CARITEY. Il indique que dans l'ordre de suppléance Frédéric COUDOT remplacera le démissionnaire et lui souhaite la bienvenue.

- **Frédéric COUDOT** : exprime sa satisfaction, il a très à cœur de faire partie du Conseil Municipal. Il indique vouloir apprendre et s'investir. Il sera présent aussi souvent qu'il le pourra.

- **Dominique MAURICE** : 1) remercie les personnes qui ont œuvré pour la cérémonie de commémoration des 80 ans de la libération de Pesmes et plus particulièrement Christian KITA. Il est déçu par rapport au manque de participation de la jeunesse qui ne s'investit pas. Il regrette le manque de publicité et de communication pour cette manifestation. 2) s'adresse à Maryse MOUGEL en lui suggérant de mettre dans le projet de la Médiathèque une MAM. Maryse indique qu'il est prévu que les assistantes maternelles viennent faire des activités (lecture, sport...). Maryse est bien sûr favorable à l'installation d'une MAM à Pesmes. Jacques MARTIN-VERDIERE indique que le problème du manque d'assistantes maternelles est récurrent sur Pesmes. On demandera à Aurélie DEBAIZE, responsable RPE, de nous donner plus d'explications.

- **Sandrine DESNOYERS** : (en tant que Présidente du SIVOSEP) donne les chiffres de la rentrée de l'Ecole : 110 élèves de la maternelle au CM2 répartis en 5 classes, c'est moins que l'année passée. indique avoir recrutés une nouvelle ATSEM et un nouvel animateur, suite à un départ et une fin de contrat.

- **Jacques MARTIN-VERDIERE** : 1) question à Christian KITA : où en est l'occupation du domaine public à propos des travaux de la maison « REY » (échafaudage grande rue). Christian KITA explique que les travaux ont pris du retard à la suite de difficultés techniques relatives à la jointure des deux toits. 2) question au Maire : où en est l'avancement du dossier des caméras de surveillance ? le Maire indique avoir rencontré une société et en attend une seconde et les devis. La mise en place ne se fera pas avant 2025, car il faut déposer une demande de subvention (délai fin décembre 2025)

- **Isabelle BOUCLANS** : informe que le forum des associations n'a pas drainé autant de personnes qu'on l'espérait. La manifestation était conviviale et un changement des horaires est peut-être à revoir pour l'an prochain. 2) Elle rappelle la date du 21 septembre du « Bike and Run » et les deux concerts.

- **Maryse MOUGEL** : 1) indique que le jour du forum des associations, beaucoup de personnes se sont rendues à la bibliothèque. 2) l'assemblée général du Théâtre municipal des Forges se tiendra le 20/09. La plaquette est prête et une belle programmation s'annonce. Le 28/09 se produira la compagnie ALCAZAR. 3) la consultation pour la future médiathèque est lancée. Deux entreprises sont venues visiter le site. La date butoir est le 04/10.

La séance est levée à 21 h 57.

Le secrétaire de séance

Le Maire

Le Maire,  
  
Frédéric HENNING

